

## Politique sociale et tournant libéral en Algérie

Dr. SOUAK Fatma-Zohra \*

### Abstract :

This article focuses on the review of the social policy in the new liberal framework understanding within the national context impacted by a global context marked in the 1980s and 1990s by the deregulation imposed by neoliberalism.

**Keywords:** liberalization, social policy, subsidies, economic reforms, unemployment, crisis, debt adjustment program, public expenditure, measures to support employment.

**Résumé** La problématique de cet article s'articule autour de la révision de la politique sociale menée dans le nouveau cadre libéral. La compréhension de cette politique renvoie au contexte national impacté par un contexte mondial, marqué dans les années 1980 et 1990, par la dérèglementation et la dérégulation imposées par le néolibéralisme.

**Mots clés :** libéralisation, politique sociale, subventionnement, réformes économiques, chômage, crise, endettement, programme d'ajustement, dépenses publiques, dispositifs de soutien à l'emploi.

---

\* Maître de conférences A l'École Nationale Supérieure de Statistiques et d'Économie Appliquée Alger – Algérie.

**Introduction :**

Le modèle néolibéral proposé, impliquant le retrait de l'Etat et mis en œuvre aux USA et en Angleterre a été imposé à notre économie avec la mise en œuvre des réformes et le PAS . l'Etat a été contraint de réviser la politique sociale dans le sens du modèle néolibéral, basé sur la suppression du subventionnement par les prix et son remplacement par celui des revenus .C'est à cet effet que les pouvoirs publics ont initié une politique sociale de l'emploi en direction des couches sociales vulnérables financé par la dépense publique. Cette politique volontariste a permis grâce à des dispositifs, de soutenir l'emploi et de protéger les travailleurs .Elle ne fait pas l'unanimité de par son enjeu qui est politique et vise la paix sociale .On reproche à l'Etat de faire « peu d'économie de marché et beaucoup de social ».

Cet article propose une réflexion sur la politique sociale menée en Algérie dans le cadre de la transition vers une économie libérale, depuis le début des années 80.

Cette réflexion se résume à certaines interrogations sur la politique sociale et plus précisément à une question centrale : le tournant libéral impliquait-il une réorientation de la politique sociale menée antérieurement ?

Or s'interroger sur la politique sociale et le tournant libéral revient à s'interroger :

1) Sur son contenu, ses objectifs, ses missions et ses enjeux c'est à dire les termes dans lesquels allait se poser la question sociale; ses objectifs allaient-ils être compatibles avec les règles de l'économie de marché qui, rappelons-le, sont : la dévaluation, la réduction des dépenses publiques notamment sociales, la suppression des subventions des produits alimentaires, la diminution de la consommation notamment par la réduction des salaires réels, les privatisations, la suppression du contrôle des prix etc... ?

Cette politique était- elle annonciatrice d'une nouvelle vision sociale ou plutôt d'une reconsidération du modèle économique et social qui conduirait les pouvoirs publics à réviser la protection sociale ?

2) Sur sa cohérence, c'est-à-dire son articulation avec les besoins sociaux exprimés et les attentes des couches sociales défavorisées.

3) Sur son efficacité, sachant que durant la décennie 90, le Programme d'Ajustement Structurel a énormément réduit l'efficacité de son fonctionnement. Le PAS a fait 3 grandes victimes : les populations pauvres,

les classes moyennes qui se sont paupérisées et les Etats, par érosion de leur pouvoir, le désengagement et la politique sociale qu'ils assuraient <sup>(1)</sup>.

La réponse à toutes ces questions nécessiterait 2 ou 3 articles, c'est la raison pour laquelle nous nous limiterons essentiellement à la première à laquelle nous tenterons de répondre dans le cadre de cet article.

Les théories libérales nous apprennent que la politique sociale doit être articulée à la croissance économique parce que c'est la dynamique économique qui engendre la dynamique sociale. Selon ce raisonnement on doit d'abord favoriser la logique économique, au détriment de la logique sociale. Pour les partisans du progrès social, la question sociale est une question de droits : droit à l'emploi, droit au logement à la sécurité sociale. Les demandes sociales exprimées sont diverses, elles couvrent l'emploi, le logement, le pouvoir d'achat, la santé, la formation, la sécurité sociale.

Pour répondre à ces questions, deux dimensions peuvent être prises en compte : la dimension institutionnelle et la dimension socio-économique de cette politique sociale. Si la dimension institutionnelle, permet de voir si la nouvelle politique sociale ne va pas à l'encontre des mécanismes et des règles de l'économie de marché ; la dimension socio-économique quant à elle, sera examinée à travers l'action sociale de l'état, les catégories ciblées et les modalités de son intervention ; elle sera mesurée par l'importance des dépenses sociales et leurs résultats .

Nous pensons que les éléments de réponse à nos interrogations renvoient aux politiques publiques de l'emploi et des revenus menées dans un contexte économique profondément transformé (réformes de première et deuxième génération). Si les réformes de première génération se sont intéressées au volet économique, la deuxième génération des réformes a donné la priorité au volet social. La compréhension des réformes mises en œuvre et celle de la politique sociale doit être replacée dans le contexte mondial qui prévalait à l'époque c'est-à-dire celui de la décennie 1980 et de la décennie 1990.

---

<sup>1</sup> Selon la conférence nationale sur la pauvreté, l'indice de pauvreté qui était de 20% en 1988 est passé à 40% en 1999, la consommation des ménages a enregistré une baisse de 30% et le revenu national par habitant a diminué de 38% rapport CNES.

**I) Le contexte économique**

Il nous semble important de rappeler les causes qui ont conduit à la révision de la politique sociale menée dans les années 1970 et rappeler que le processus de transition de l'économie administrée vers une économie libérale s'est fait dans un contexte économique et idéologique profondément transformé au plan international qui a impacté les politiques publiques nationales.

**Au plan international**, nombre d'auteurs s'accordent pour affirmer que le système capitaliste mondial est en réalité entré en crise en 1969 ; crise qui sera révélée et aggravée par le premier choc pétrolier en 1973.

Les décennies 1970 et 1980 seront utilisées pour asseoir une mutation dans les idées <sup>(2)</sup> ainsi qu'une restructuration de la production au niveau mondial. Ces changements sont les éléments visibles d'un phénomène du développement du capitalisme : le processus d'internationalisation du capital, régulé par les multinationales notamment européennes et japonaises. Celles-ci arbitrent entre les différents territoires selon une stratégie qui valorise au mieux leur capital. Elles organisent la production mondiale, réduisent l'importance de l'intervention de l'Etat et affaiblissent la légitimité politique des gouvernements même les plus démocratiques. Grace à leurs ressources considérables, elles peuvent infléchir l'orientation des responsables politiques pour masquer ou entraver les politiques publiques. La mondialisation du capital transforme la planète en un vaste marché : développements des IDE <sup>(3)</sup>, délocalisations, fusions acquisitions. Les flux qui étaient réglementés sur une base nationale jusqu'au début des années 1980, ont connu depuis une dérèglementation. La multiplication des innovations, la contagion des mesures de libéralisation et d'ouverture ont transformé les conditions de fonctionnement des marchés. Dans les années 1980, les théories libérales mettaient en évidence les limites de l'état providence c'est-à-dire, son peu d'efficacité et d'efficience. L'économie de l'offre (supply side economic) prônée par (Laffer, Mundel, Friedman, Lewitt etc...) va rapidement supplanter le keynésianisme. Les idées libérales ré-émergent et se retrouvent sous la dénomination de

---

<sup>2</sup> Généralisation des idées et des programmes de retour au marché, hégémonie quasi universelle du marché capitaliste, diffusion de pratiques managériales visant une réduction des coûts.

<sup>3</sup> Les IDE passent de 50 milliards de \$ entre 1980 et 1985 à 644 en 1998. Ceux du Japon, passent de 17 à 217 milliards \$ entre 1980 et 1991 ; dépassant ceux des USA qui étaient de 206 milliards en 1991.

« consensus de Washington » qui inspira la politique économique américaine et anglaise. La dérégulation et la dérèglementation et le décloisonnement (la règle des 3D) étaient mises en œuvres par le président Reagan aux USA, (reaganomics) et par le premier ministre anglais Margaret Thatcher. Avec la fin de la guerre froide et l'implosion du Bloc de l'est, cette idéologie qui prône la fin de l'état providence et la privatisation (c'est-à-dire le désengagement de l'état de la sphère productive, y compris de la production des biens collectifs pour assurer la mise en œuvre totale des mécanismes de marché) et que l'offre crée sa propre demande <sup>(4)</sup>, submergea la planète sous le dénominateur de « néolibéralisme ». Cette pensée unique pénétra la sphère des décideurs algériens et s'installa après le second choc pétrolier de 1994. Le rééchelonnement de la dette extérieure avec l'aide du FMI, enclencha la deuxième vague de réformes économiques. L'état devait se désengager des secteurs concurrentiels pour assurer la mise en œuvre totale des mécanismes de marché.

**Au plan national**, les politiques économiques menées dans les années 1970 et début des années 1980 (modèle de développement autocentré, polarisation économique du secteur pétrolier et volatilité des prix pétroliers) ont mis en évidence les limites de ces politiques. Le quadruplement des prix pétroliers a entraîné un transfert important de revenus des pays développés vers les pays pétroliers. La stratégie de captation des pétrodollars mise œuvre par les pays développés rencontra la volonté de l'Algérie de s'industrialiser. Comme de nombreux pays l'Algérie s'endetta fortement pour mettre en place un système productif national qui s'avérera fortement extraverti. La croissance économique commença à s'essouffler dès 1981, c'est à dire à la veille de la crise mexicaine. La crise du système productif <sup>(5)</sup> apparue dès le début de la

---

<sup>4</sup> Cette école proche de celle des monétaristes à qui elle reproche de négliger la production, la productivité et l'innovation qui est le fait des entreprises qui réservent une partie de leur CA pour la R&D. ( nouveaux produits, procédés, management ). Cette remarque met en lumière le grave déficit des décideurs algériens qui restent englués dans une politique économique hésitante sans voir que la compétitivité se gagne grâce à l'innovation donc par la qualité de la formation des cadres grâce à une école performante et moderne ancrée dans son siècle .

<sup>5</sup> S. Pierre Thiery La crise du système productif algérien, thèse de 3ème cycle Grenoble 1982. La croissance qui était de 7% dans les années 1970 passe à 4,8% en 1984, à 0,5% en 1985/86 pour devenir négative -1,4% en 86/87 et -2,7% en 1987/88.

décennie 1980, est aggravée par le contre choc pétrolier de 1986 <sup>(6)</sup>, qui, en réduisant les recettes d'exportation, contribua à fragiliser davantage l'économie et conduisit aux premières réformes économiques. De plus, l'ouverture commerciale rapide et débridée début des années 1990, a eu des conséquences désastreuses sur l'appareil de production déjà en crise depuis 1981/82 <sup>(7)</sup> et peu compétitif aussi bien au plan interne qu'externe. La réduction des recettes d'exportation qui s'en est suivie, ne permettait plus aux pouvoirs publics de continuer à financer la politique sociale des années 1970 et explique la nécessité de sa révision. Cette dernière qui était caractérisée par la garantie de l'emploi, des subventions des prix généralisées c'est-à-dire profitant à toutes les couches sociales sans distinction, la gratuité des soins et la quasi gratuité du logement, des transferts de revenus très importants n'a en fait, que contribuer à creuser l'écart entre les conditions de vie des couches les plus favorisées et celles qui se sont de plus en plus paupérisées.

La crise de l'endettement, la mise en œuvre du PAS, et ses conséquences sociales (chômage insupportable) ont conduit les pouvoirs publics à reconsidérer la politique sociale afin qu'elle soit compatible avec l'orientation libérale.

En effet, ce tournant libéral impliquait entre autres, un désengagement de l'état pour laisser libre jeu aux mécanismes du marché pour réguler l'économie. Mais il se trouve que le contexte politique (décennie noire) économique et social (crise du système productif, endettement extérieur et mise en œuvre du PAS) ne pouvaient pas permettre à l'état de se désengager totalement mais que son intervention allait prendre d'autres formes. Les prix étant totalement libéralisés avec la mise en œuvre des réformes, les subventions par les prix des produits alimentaires, des médicaments, des matériaux de construction, des intrants agricoles et des produits énergétiques), allaient en partie, céder la place à des subventions par les revenus orientées principalement vers les catégories sociales défavorisées.

L'état allait intervenir par le biais de l'emploi, des transferts sociaux, des indemnités du chômage, le logement, la formation professionnelle, la santé ; pour assurer des conditions de vie décentes aux laissés pour compte de la libéralisation de l'économie et compenser les pertes d'emploi

---

<sup>6</sup> La chute brutale du prix du baril (+ de 50 %) a affecté de plus de 85 %, les recettes extérieures et budgétaires du pays.

<sup>7</sup> Hamel Benaouda , économique de l'Etat et socialisation en Algérie, Alger OPU, 1989.

et celles du pouvoir d'achat découlant de la mise en œuvre des réformes et du PAS.

## **II) Les subventions par les prix et leurs limites**

Il faut rappeler que les subventions des prix ont été instituées dans les années 1970, dans le cadre de la politique des revenus et dans le but de corriger la répartition inégalitaire des revenus. Ces subventions ont concerné toutes les couches sociales sans distinction et ont été facilitées par l'embellie financière consécutive à l'augmentation des prix des hydrocarbures.

Mais la récession économique, la mise en œuvre des réformes économiques et la libéralisation économique allaient remettre en cause ce système des subventions des prix qui s'est avéré inefficace, inéquitable et surtout incohérent par rapport aux objectifs de la politique des revenus. Avant 1994, les subventions ont concerné, les prix des denrées alimentaires, des médicaments, des livres, des intrants agricoles (aliments de bétail), les produits énergétiques (électricité, essence, eau). Des études ont montré que l'application non différenciée des subventions des prix n'a en fait, que contribuer à élargir l'écart entre les couches sociales moyennes et supérieures qui consomment plus que les couches sociales défavorisées. L'économie politique des subventions <sup>(8)</sup> soulève la question centrale de l'interaction du processus politique avec l'hétérogénéité des intérêts de la société pour attribuer des subventions et déterminer le rythme de leur retrait. D'après les conclusions de plusieurs études, il y a une corrélation entre le subventionnement et l'influence politique des bénéficiaires (retraités, chômeurs et personnes âgées, les bas revenus) dans le cas de prestations sociales et les classes moyennes et supérieures dans le cas de subventions à l'éducation <sup>(9)</sup>. Elle peut nous éclairer sur les résistances à leur suppression de la part du pouvoir politique qui continue à maintenir le cap des subventions malgré que de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer le maintien des subventions de prix alors qu'elles n'ont aucune justification économique. Leur maintien s'explique par des raisons politiques et essentiellement électoralistes. Entre 2006 et 2012, parmi les aides aux ménages, les subventions des prix des céréales, du lait de l'huile

---

<sup>8</sup> Voir Rapport sur le Commerce Mondial 2006 : « Les subventions, le commerce et l'OMC »

<sup>9</sup> On peut aussi citer comme exemple les subventions à l'exportation du blé aux USA (Gardner 1996), les subventions européennes pour le charbon (Anderson 1995) et les subventions à l'éducation (Fernandez et Rogerson 1994 et Kemnitz 1999).

et du sucre, représentaient 40% des aides accordées à ces catégories sociales. Les autres aides ont concerné à parts égales les allocations familiales, l'éducation, l'accès à l'eau, l'électricité et le gaz.

Le conseil d'administration du FMI, recommande à l'Algérie de supprimer les subventions des prix concernant certains produits alimentaires et les produits énergétiques et d'adopter une politique de protection des couches sociales défavorisées basée sur des subventions ciblées. Selon l'institution internationale, l'élimination des subventions des produits énergétiques devrait contribuer à contenir la consommation interne d'énergie et augmenter par la même les exportations d'hydrocarbures. L'avis est partagé par A. Mebtoul, expert international qui pense que les subventions des produits énergétiques ne font qu'inciter à l'importation de véhicules et nourrir la contrebande. R. Hamiani, Président du Forum des Chefs d'Entreprises (FCE) est plus prudent ; il n'appelle pas à la suppression des subventions mais à sa révision car selon lui, ces subventions ne sont pas réfléchies ; on doit tenir compte de leur efficacité. Les transferts sociaux au titre des allocations familiales, au soutien du secteur éducatif, aux prix des produits de première nécessité et aux carburants ont représenté en 2013, 24,9% des montants alloués, la santé : 19,6%, le logement : 17,5%, les retraites : 15,6% ; les pensions des anciens moudjahidines : 11,2% et les démunis et handicapés 10,9%. L'importance de ces transferts est dénoncée par Mr Benkhalfa , ex-Président de l'ABEF, qui reproche aux pouvoirs publics de favoriser plus la subvention de la consommation au détriment de la subvention de la production et propose de réfléchir à leur efficacité.

### **III) Les subventions des revenus**

Il est nécessaire de rappeler que le système de subvention des prix a été supprimé sur injonction du FMI, dans le cadre de la mise en œuvre du PAS à partir de 1994, et ce dans le but de contracter la demande de biens et de services et rétablir les grands équilibres. Le système de subvention des revenus remplace celui des prix et a pour objectif de compenser les effets désastreux d'un chômage d'une grande ampleur. Ce système est supposé être plus réaliste parce qu'il est plus ciblé que celui des prix qui lui est généralisé et ne tenant pas compte des disparités de revenus. Notons que ces derniers sont un élément important de la demande sociale parce qu'en réalité, la demande de travail correspond à une demande de revenus. C'est pour cette raison qu'une brève analyse du marché du travail et de ses

tendances permettrait de mieux apprécier la portée des subventions des revenus.

Le premier secteur à subir l'impact de la nouvelle donne libérale est celui de l'emploi. L'Etat qui a perdu l'initiative en matière de création d'emploi, est contraint de mener une politique de soutien à la création de l'emploi. Il faut rappeler que la part de l'emploi public dans l'emploi total qui avait progressé de 1966 à 1978 de manière fulgurante <sup>(10)</sup> passant de 48,62% à 64,50%, commence à régresser à partir de cette date. En effet, depuis la fin des années 1970, l'état n'a plus de politique industrielle. Il n'investit plus dans les industries manufacturières et perd des emplois productifs. Après avoir connu l'ère de l'emploi stable et garanti des années 1970, l'emploi public industriel enregistre un retournement qui s'explique par les changements d'orientation dans la politique de développement, le fléchissement des investissements industriels suite au retournement du marché pétrolier en 1986 et les réformes économiques appuyées par un plan d'ajustement structurel. Il faut rappeler qu'un ralentissement de l'investissement a commencé à apparaître dès 1980. Au cours du plan quinquennal, 1980-1984, l'affectation des investissements a connu un changement radical. Le secteur industriel n'est plus perçu comme moteur de la croissance et créateur d'emplois. La structure des investissements de ce premier quinquennal révèle le déclassement relatif de l'industrie au profit des autres secteurs. La part de l'industrie qui chute de plus de 50% et passe de 56% en 1980 à 24% en 1984, traduit la désindustrialisation <sup>(11)</sup> de l'économie algérienne. L'industrie algérienne entre en récession comme le confirment du reste, les parts respectives des exportations industrielles dans les exportations totales et celle des importations d'intrants et de biens d'équipement dans les importations totales (4,3% et 86,9%).

En matière de création d'emplois, le secteur passe d'un rythme de l'ordre de 140 000 emplois/an dans les années 1970, à celui de 74 000 en 1986, 64 500 en 1987 et 60 000 en 1988. Avec le désinvestissement, la part de l'emploi industriel dans l'emploi total ne cesse de baisser comme le montre le tableau suivant

---

<sup>10</sup> Dont le taux de croissance avoisine durant la période 1986/1999, -2,7% ;

<sup>11</sup> Après 1990, tous les pays en transition ont connu un véritable effondrement de l'emploi industriel. Même aux USA et en Europe la baisse est patente : entre 1990 et 1998, 93% des 18 millions d'emplois créés aux USA le sont dans les services tandis que la part est de 70% en France. C'est la tertiarisation.

**Tableau N°1** : Evolution de la part de l'emploi industriel dans l'emploi total (en %) de 1980/2007

1980	19.69	2000	9.99
1987	15.75	2001	9.67
1993	12.45	2002	9.23
1995	11.52	2003	8.88
1996	10.82	2004	8.74
1997	10.40	2006	8.06
1998	10.15	2007	7.71

Source : différents rapports du FMI et de l'ONS

En réalité, cette part a commencé à baisser depuis 1978 avec 19,85 %, 19,69% en 1980, 17,97 % en 1984, représente que 10,3% pour se stabiliser autour de 8,5% dans les années 1996 et 1999.

Les pertes d'emplois suite à la restructuration des entreprises et la dissolution d'un grand nombre d'entre elles se sont soldées par des licenciements successifs en 1998 à 914 462 <sup>(12)</sup>. Ce qui contribue à faire augmenter la part des demandeurs d'emplois de 12% en 1993 à 29% en 1998 <sup>(13)</sup>. En termes de compressions d'effectifs le secteur industriel y est touché avec 17,2% ; soit 36 545 travailleurs. Les créations nettes d'emploi à partir de 1998, ne parviennent pas à arrêter les pertes d'emplois dans le secteur. Même les performances macroéconomiques enregistrées au cours du « PAS » n'ont pas eu d'effets sur la crise sociale marquée par un chômage qui ne cesse d'augmenter passant de 19,76% en 1990 à 29, 29% en 1999 et la dégradation du pouvoir d'achat des salariés ( 20%) et particulièrement les cadres (41%).

Les pertes d'emplois industriels se poursuivent même dans la période de stabilisation 2000/2005. La part de l'emploi industriel dans l'emploi total continue de chuter ; elle est de 7,71% en 2008 tandis que la part des importations de biens industriels dans les importations totales est toujours aussi élevée (passe de 86,9% à 89,1%) et celle des exportations de biens manufacturés dans les exportations globales en chute continue (passe de

---

<sup>12</sup> Selon l'inspection générale du travail, sur les 813 entreprises dissoutes (EPE et EPL) 443 relèvent du secteur industriel, soit 54,5%. Selon Saïb MUSELLE, entre 1994 et 2001, les entreprises publiques ont licencié plus de 260 000 travailleurs (op-cité).

<sup>13</sup> Makboul El hadi, les effets du plan d'ajustement structurel CENEAP, Revue n° 17 2000 .

4,3% à 3%). Ces chiffres confirment bien le déclin de l'industrie algérienne alors que les indicateurs macroéconomiques affichent une santé.

La forte progression du chômage, dont le taux passe de 9,7% en 1986 à 29,5% en 1999 marque la fin d'une période d'accumulation où l'état perd le monopole de l'emploi. Pour faire face à la dégradation du marché du travail, les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques de soutien à la création d'emplois. Celles-ci s'inscrivent dans les politiques sociales que l'état a initiées à partir de 1988. Les pouvoirs publics ont mis en place un certain nombre de dispositifs alternatifs d'insertion professionnelle des jeunes et de soutien aux travailleurs ayant fait l'objet de compression d'effectifs. Ces dispositifs qui consistent en des subventions de revenus, ciblent des catégories sociales spécifiques et sont différenciés en fonction de chaque cible. Elles sont distribuées selon des modalités différentes aussi.

- Les catégories ciblées et les modalités d'attributions des subventions.

Dans un souci de cohérence et pour ne pas structurer la partie en recensant d'abord les catégories sociales ciblées puis les modalités d'attribution des subventions, nous avons délibérément présenté en même temps les catégories sociales concernées par les subventions et les modalités d'application qui leur correspondent.

-Les titulaires de bas revenus : Dans le cadre de la redistribution des revenus et animés par un souci de protection de bas revenus. L'Etat a institué un salaire minimum servant de base à l'échelle des salaires en tant que salaire plancher. Ce salaire minimum ou SMIG a pris la forme de salaire national minimum garanti ou SNMG. Le SNMG (salaire national minimum garanti) a été institué à l'origine comme, un instrument de régulation salariale dans le cadre de la politique des revenus, visant une répartition plus équitable des revenus salariaux. Il également une fonction sociale car de nombreux régimes sont indexés sur son niveau. Selon Mr Saib Musette, sa croissance annuelle moyenne est négative (-3,9%) en termes réels de 1980-1989. Par contre, au cours de la décennie 1990 jusqu'en 2001, sa croissance réelle a été de 4,9% par an. Le SNMG est fixé par la tripartite conformément à la loi 90-11 relative aux relations de travail. Ce texte ne précise pas la procédure d'élaboration et d'adoption de sa revalorisation et laisse de ce fait la place à une appréciation subjective de la conjoncture économique. Le SNMG n'a pas connu d'augmentation de 1980 à 1990. Son montant qui était en 1980 de 1000 DA par mois (soit un taux horaire de 5,26 DA) n'a pas changé en 1990 ; mais depuis cette date et jusqu'en 2010,

il a été multiplié par 15. Les augmentations du SNMG se sont répercutées positivement sur un certain nombre de revenus qui lui sont indexés : une partie des pensions de retraite (pensions des moudjahidines, et pensions inférieures à 75 % du SNMG), sur les indemnités d'assurance chômage et sur les salaires les plus bas de la fonction publique.

**Tableau N°2 : Evolution du SNMG :**

Année	SNMG	Année	SNMG
1990	1000	1999	6000
1991	1800	2001	8000
1992	2000	2004	10000
1993	2500	2007	12000
1994	4000	2010	15000
1997	4800	2012	18000
1998	5400		

**Source :** reconstitué par nos soins

On note qu'à partir de 1992/1993, il prend la forme d'un instrument de mise en œuvre du « PAS » dicté par les institutions financières internationales. En effet il devient l'instrument de la baisse et du maintien de bas niveaux salariaux conformément aux prescriptions imposées avec les conditionnalités qui supposaient une réduction drastique des dépenses budgétaires. La pression à la baisse sur le niveau des salaires y compris le SNMG, résulte d'un ensemble d'actions coordonnées à savoir : allègement des charges salariales des entreprises privées et augmentation des cotisations sociales des salariés pour lutter contre le chômage et sauver la sécurité sociale. L'objectif était de contracter impérativement la consommation globale et dégager une épargne nécessaire au remboursement de la dette. Le salaire minimum a été revalorisé à trois reprises entre 2008 et 2012 passant de 8000 DA à 18000 DA en 2012.

L'augmentation du SNMG n'a pas été aussi importante que les augmentations accordées <sup>(14)</sup> dans les secteurs économiques et non économiques. Son pouvoir d'achat a connu une évolution de près de 300 % entre 1997 et 2012.

---

<sup>14</sup> Certaines augmentations l'ont été suite à des contestations dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'enseignement supérieur, les gardes communaux ...

Le recours au SNMG est devenu conjoncturel et sa revalorisation constitue une alternative à une augmentation générale des salaires suite aux revendications portées ou non par les syndicats.

Les catégories sociales vulnérables et la politique de soutien à la création d'emploi.

-Pour traiter l'important volet du chômage généré par la récession économique, le PAS et la décennie noire, les pouvoirs publics ont mis en œuvre un ensemble de politiques de soutien de l'emploi qui ont permis de faire passer le chômage en l'espace d'une décennie, de 30% environ à moins de 10%. Deux (2) types de dispositifs ont été mis en place : un dispositif spécifique de préservation de l'emploi et de protection des travailleurs et un dispositif de promotion de l'emploi et d'aide à la réinsertion.

#### **A) Les dispositifs de préservation de l'emploi et de protection des travailleurs**

Avec l'accélération des restructurations des entreprises et des plans de réajustement des niveaux des emplois, dans le cadre du volet social, les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs destinés à préserver l'emploi et à protéger les travailleurs.

Ces dispositifs ont pour but d'accompagner les réformes structurelles en encadrant et en organisant dans un cadre concerté, les mouvements de main d'œuvre à travers deux formules : l'assurance chômage et la préretraite. Les actions entreprises, prennent la forme de politiques passives et de politiques actives. Elles s'inscrivent dans les politiques sociales de l'Etat dont l'action se situe entre 5,5% et 7% du PIB en 1999 et 2008.

Les mesures passives : Il s'agit des subventions de revenus. Les catégories ciblées par les mesures passives sont celles qui sont confrontées de manière prépondérante au problème du chômage. Ces actions consistent à aider les chômeurs sous plusieurs formes (indemnités, assurance chômage, primes de licenciement). Ces mesures consistent en un versement d'une indemnité d'assurance chômage d'un montant de 7000 DA en moyenne, soit 87,5% du SNMG et ce, pour une durée de 1 à 3 ans. Les catégories ciblées sont : les assurés en fin de droit, les compressés ayant bénéficié d'une réinsertion et les travailleurs ayant bénéficié d'une formation reconversion.

Les mesures actives : Parallèlement aux mesures passives, il existe aussi une seconde démarche de subvention des revenus qualifiée de politique

active parce que consistant en des mesures actives qui s'appuient sur la création d'emplois d'attente et d'activités durables à travers l'entrepreneuriat. Ces mesures actives consistent à apporter un soutien et une aide aux travailleurs pour un retrouver l'emploi ou à la création d'une activité. Ces actions sont mises en œuvre par les Centres de Recherche d'Emploi (CRE) et les Centres d'Aide au Travail Indépendant (CATI). Le CRE permet aux travailleurs compressés de se réinsérer, alors que les CATI aident ceux qui désirent créer leur propre affaire. Les travailleurs disposent des moyens matériels facilitant leur réinsertion ainsi qu'une documentation et les informations en rapport avec la recherche d'emploi. Les CATI aident et orientent les travailleurs par des conseillers dans la maturation de leur idée de projet et de sa construction ainsi que dans la préparation d'une étude technico économique. 1 500 porteurs de projet ont bénéficié des services proposés par les CATI.

- La formation-reconversion : cette mesure cible les chômeurs bénéficiaires de

l'assurance chômage dont la structure se présente ainsi : 31,20% : sans instruction 49,50% ont suivi un cycle fondamental, 15,1% un niveau secondaire et 4,29% un niveau universitaire. L'apport de cette formation-reconversion permet aux travailleurs de bénéficier d'une certification des compétences professionnelles nécessaire aux allocataires éligibles au micro crédit et de réduire ce sentiment d'exclusion qui faciliterait leur réinsertion dans la vie active.

- L'aide aux entreprises en difficulté (AED) : Cette aide représente une mesure

préventive de sauvegarde de l'emploi. En 2001 ; 22 sur les 30 entreprises en difficulté (70%) ont été éligibles à l'AED. En 2004, la CNAC, s'est vu confier une mission de soutien et d'accompagnement à la création de micro entreprise par les promoteurs âgés de 35 à 50 ans.

## **B) Les dispositifs de promotion de l'emploi et d'aide à la réinsertion professionnelle**

Les dispositifs alternatifs d'emplois et d'insertion des jeunes. : Le PEJ et DIPJ

### **1) Le programme d'emploi des jeunes (PEJ)**

Alertés par l'ampleur du chômage généré par la récession économique depuis 1986, et particulièrement celui des jeunes, les pouvoirs publics lui accordent une attention particulière en le considérant comme une priorité. Ils lancent dans ce sens un programme d'emploi des jeunes (PEJ) composé de deux (2) volets. Le premier porte sur l'occupation temporaire des jeunes dans des chantiers d'utilité publique organisés par le MTASS et le second sur la formation des jeunes demandeurs d'emploi dans le but de faciliter leur insertion professionnelle. Ce programme est financé à travers le fonds d'aide à l'emploi des jeunes (FAEJ) et les subventions déterminées sur la base du nombre de bénéficiaires alors que la rémunération octroyée est alignée sur le SNMG et ce, quel que soit la qualification des intéressés. C'est du reste l'une des limites de ce dispositif, en plus du fait que les insertions étaient limitées à des emplois précaires non qualifiés. L'évaluation négative de ce dispositif a conduit les pouvoirs publics à initier un autre programme (dispositif d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ) <sup>(15)</sup>).

### **2) Le Dispositif d'Insertion professionnelle des jeunes (DIPJ)**

Ce dispositif, dont l'objectif était de corriger les insuffisances du PEJ et organiser le partenariat local autour de la prise en charge de l'insertion professionnelle est composé de 3 volets : L'emploi salarié d'initiative locale, l'aide à la création d'activité et la formation.

**a) Les ESIL** : il s'agit d'un traitement social du chômage portant sur des emplois

Temporaires, financés par l'état et proposés par les communes aux jeunes chômeurs peu qualifiés ; pour une durée de 6 à 12 mois. Ce dispositif devait profiter à un effectif de 120 000/an au plan national avec une couverture sociale assurée en cas de placement. Selon la Direction générale de l'emploi, la répartition de ces ESIL présente une forte concentration dans les services( 52%), modérée dans l'administration (23%) et le BTP (22 %), faible dans l'agriculture (06%) et dans l'industrie (2,7%). Selon la même source, l'action des ESIL a permis la création de

---

<sup>15</sup> Dispositif institué par les décrets exécutifs n° 90-143 et 90-144 du 22 mai 1990

159 975 postes en équivalents permanents dont 11 002 de permanents soit un taux de permanisation de 3,31%. La faiblesse de ce taux s'explique par le déficit budgétaire des communes qui n'a pas permis une utilisation rationnelle de ce dispositif. De nouvelles procédures de prise en charges des dépenses ont été instituées pour fixer les dotations budgétaires dans les limites du fond national des dépenses ESIL. Des quotas ont été fixés /wilaya (1000 à 1500 emplois pour 6 mois). Ces restrictions budgétaires de l'état ont fortement influencé l'évolution des quotas qui se sont avérés insuffisants par rapport aux besoins des wilayas.

**b) L'aide à la création d'activité et la formation.**

L'aide à la création d'activités sous la forme de coopérative individuelle ou collective et la formation de jeunes porteurs de projet. Le DIPJ visait à multiplier les opportunités d'insertion des jeunes dans des emplois d'attente dans la limite des dotations budgétaires du FAEJ. Une enquête menée en 1995 révèle que 56% des coopératives ont une durée de vie supérieure à 2 ans. Selon la même source, 10% des coopératives ont été financés exclusivement par le Fonds d'aide, 12% se sont autofinancés et 22% ont été financés par les banques et par des apports personnels. Les coopératives en activité s'élèvent à 7 888 regroupant avec 21 455 coopérateurs. L'âge moyen est de 28 ans dont 8% d'analphabètes ; 26% un niveau primaire; 31% un niveau moyen ; 15% un niveau secondaire et 0,3% un niveau supérieur. Le cout moyen d'un emploi s'élève à 210 000DA. Le cout le plus élevé concerne le transport avec 420 000DA et la boulangerie 410 000 DA. De manière générale, le cout moyen de l'emploi créé dans ce cadre est largement inférieur à celui d'un emploi conventionnel <sup>(16)</sup> estimé à cette période à 1 000 000 DA.

---

<sup>16</sup> Evaluation des dispositifs d'emploi, 20<sup>ème</sup> session du CNES juin 2002 p 79

### **3) Les dispositifs de promotion de l'emploi gérés par l'ADS (agence de développement social)**

Une restructuration des anciens dispositifs a été confiée à l'ADS .Il s'agit des ESIL, des IAIG, des CPE et des TUP/HIMO.

#### **a) Les IAIG (Indemnités pour Activités d'Intérêt Général) :**

C'est un volet du filet social destiné aux personnes en âge de travailler en situation de chômage, employés dans des chantiers communaux où l'activité est d'intérêt général ; dans les mêmes conditions d'emploi normal en terme de durée légale, de travail et de couverture sociale. Cette forme d'emploi constitue une solution d'attente et de solidarité. Le bénéficiaire de ce programme est limité à une personne par famille et ouvre droit à une indemnité de 3000 DA par mois. Les allocataires et leurs ayants droits bénéficient des prestations de la sécurité sociale.

#### **b) Les CPE (contrats pré-emplois) :**

Les CPE est un dispositif lancé au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 1998 qui cible les jeunes diplômés des instituts nationaux de formation et des universités, primo demandeurs d'emploi à qui une expérience professionnelle était nécessaire pour améliorer leur chance de recrutement. Ils sont mis à la disposition des employeurs du secteur économique, public et privé pour améliorer leur taux d'encadrement à moindre cout. Il s'adresse aux jeunes âgés entre 19 et 35 ans, primo demandeurs d'emploi et inscrits à l'agence locale d'emploi. Ce dispositif est financé par le fond national de soutien à l'emploi (FNSEJ) des jeunes géré par l'ANSEJ. L'Etat contribue à leur rémunération pour une période initiale d'une année à hauteur de :

- 6000 DA brut /mois pour les universitaires
- 4500 DA brut/mois pour les techniciens supérieurs

Pour la période prorogée de six mois

- 4000 DA/ brut/mois pour les universitaires
- 3000 DA brut/mois pour les TS

Les employeurs bénéficient de la prise en charge par l'Etat, des couts salariaux des diplômés placés en CPE pendant une période d'un an, pouvant être prorogée de six mois. Dans ce cas l'employeur s'engage à l'issue des dix-huit mois d'insertion à conclure avec le diplômé un contrat de travail d'une année minimum. Les employeurs bénéficient aussi d'avantages fiscaux et parafiscaux.

**c) Les travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TUP/HIMO)**

Dans le cadre de la dimension sociale de l'ajustement structurel, le gouvernement algérien a demandé à la Banque mondiale un soutien au filet social. Un projet de coopération a été finalisé avec la BM et comprend notamment : les travaux d'utilité publique avec comme objectifs de créer un nombre d'emplois temporaires et le développement d'infrastructures publiques ainsi que leur entretien. Ce sont les communes, les wilayas, les populations, les micro-entreprises et les tacherons qui ont été les bénéficiaires de ce programme. Ce dernier est financé conjointement par des subventions du budget de l'état et par la BM. Un fonds social de développement (FSD) destiné à son financement a été créé par la loi de finances de 1996. Ce programme se caractérise par des travaux simples n'exigeant aucune technicité

Le salaire versé ne peut être supérieur au SNMG et au minimum représenter 60% du coût du projet dont le montant varie entre 1 500 000 et 1 700 000 DA en moyenne. Son évaluation révèle que sur la période 1999-2007, ce programme a généré 116 374 postes pour une enveloppe de 27,21 milliards de DA. La durée des projets est limitée à 3 mois

**d) Le dispositif ANSEJ** : Il cible les travailleurs victimes de compression d'effectifs

ainsi qu'aux chômeurs souhaitant créer leur propre entreprise. Les jeunes promoteurs doivent être âgés au moins de 28 ans. L'aide de l'état se fait sous la forme d'un prêt non rémunéré (PNR). Sur la période 1999-2007, le nombre d'emplois cumulés a atteint 219 187; pour la même période, l'aide de l'état sous forme de prêts non rémunérés s'est élevé à 42, 5 milliards de DA soit 4, 72 milliards en moyenne et par an.

**4) Le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes (DAIPJ).**

Ce dispositif issu de la restructuration des premiers dispositifs à savoir les ESIL et les CPE. Contrairement aux premiers dispositifs, le DAIPJ cible :

- les diplômés de l'enseignement supérieur et les techniciens supérieurs
- les techniciens de la formation professionnelle ou ceux ayant suivi un stage d'apprentissage et les jeunes sortant du secondaire
- les demandeurs d'emploi sans formation ni qualification.

L'Etat propose aux premiers, un contrat d'insertion des diplômés (CID) ; aux seconds, un contrat d'insertion professionnelle (CIP) et aux derniers, un contrat formation/insertion (CFI).

L'Etat incite au recrutement de ces catégories en priorisant les universitaires et les techniciens qui arrivent annuellement sur le marché au nombre de 120 000 <sup>(17)</sup> diplômés et en contribuant, durant trois années à leur rémunération à hauteur de 45%, 40%, 41% et 53% respectivement. Toutes ces actions sont complétées par un soutien aux employeurs <sup>(18)</sup>. Pour l'ensemble des contrats DAIP, la cotisation à la sécurité sociale s'effectue conformément à la loi de finances 2008 : le salarié contribue pour 5% et l'employeur pour 7% dans les CID et CIP. Dans les CFI, l'artisan est exonéré tandis que l'employeur y contribue pour 7%.

**Le dispositif de l'ANEM** qui s'adresse aux 35-50 ans est récent. Il cible les chômeurs inscrits à l'agence nationale de l'emploi (ANEM) depuis six mois ou allocataires de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC).

La participation sur fonds propres est fixée à 5% lorsque le montant de l'investissement ne dépasse pas les (2) deux millions de dinars et à 10% quand ce montant est compris entre (2) deux et (5) cinq millions de dinars. Quand il s'agit de zones spécifiques la participation est de 8%. A noter que la part des prêts non rémunérés est de 25% dans le premier cas et à 20% dans le deuxième cas.

**Le microcrédit** est un dispositif qui cible les catégories sociales disposant de faibles revenus ou des revenus instables. Il concerne aussi les allocataires du filet social et les jeunes chômeurs non éligibles au dispositif de la micro entreprise pour des raisons liées soit à l'âge (16-17 ans et plus de 35-40 ans) soit à l'incapacité de justifier d'apports personnels. Il est caractérisé par un prêt de volume faible destiné à l'achat d'un petit équipement remboursable sur une courte période. A noter que ce dispositif cible les travailleurs indépendants (auto emploi), les travailleurs à domicile et particulièrement les femmes <sup>(19)</sup>, les petits métiers et l'artisanat, c'est-à-dire des activités productives et commerciales. Sa gestion a été confiée à l'ADS. L'apport personnel est compris entre 3% et 5%.

<sup>17</sup> Source : note de conjoncture annuelle du marché national de l'emploi 2010 p 17

<sup>18</sup> Dans le cas où l'employeur passe un contrat de travail aidé, une contribution de l'Etat au salaires des jeunes est versée de manière dégressive comme suit : pour le CID : 12 300, 10000,78000DA/mois la 1<sup>ère</sup> la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année ; pour les TS :10 200, 8200 et 6100DA ;pour les CIP :8000,6000 (2 années) et pour les CFI :6000 DA, pour une année .

<sup>19</sup> Le décret présidentiel mentionne explicitement dans son article 3, le travail à domicile.

Un bilan en termes d'emplois des 4 dispositifs : ESIL, IAIG, CPE et TUP/HIMO, montre que le nombre de bénéficiaires cumulés de 1999 à 2007 a été de 2 695 528 soit 299503 postes en équivalent par an.

Au plan financier, 153.7 milliards de DA ont été consacrés pour l'ensemble de la période.

**Tableau N°3: Bilan des principaux dispositifs de promotion d'emploi**

Dispositif Année	Emploi d'attente en équivalent permanent				TOTAL
	ESIL	IAIG	CPE	TUP/HIMPO	
1999	79 000	128 000	10 006	13 230	230 236
2000	72 500	125 000	11 543	8 917	217 960
2001	89 000	132 255	6 614	7 968	235 837
2002	70 500	155 814	4 683	16 535	247 532
2003	72 500	170 162	4 805	15 978	263 385
2004	71 750	178 017	52 172	14 000	315 939
2005	62 581	181 223	48 718	18 820	303 342
2006	120 151	250 713	44 101	17 014	431 979
2007	126 196	258 311	52 899	11 912	449 318
TOTAL	764 178	1 579 435	235 541	1 163 74	2 695 528

Source : MTESS (Direction Générale de l'Emploi)

**Tableau N°4 : Bilan de financement total des emplois d'attente  
1999/2007 en milliards de DA**

Année	TOTAL
1997	2.6
1998	2.3
1999	9.3
2000	7.4
2001	10.3
2002	14.0
2003	12.5
2004	17.3
2005	16.6
2006	30.5
2007	31.8
TOTAL	153.7

Source : MTESS (Direction Générale de l'Emploi).

**CONCLUSION :**

La problématique de cet article était celle de la révision de la politique sociale dans le cadre de l'orientation libérale prise dans les années 1980 et plus précisément celle de sa cohérence avec les mécanismes de l'économie de marché et surtout celle de son articulation avec les attentes des couches sociales en termes d'emploi et de pouvoir d'achat. La réduction des recettes pétrolières suite au contre choc pétrolier de 1986 et la mise en œuvre des réformes ont été à l'origine d'une récession économique qui a entraîné la baisse de la couverture sociale assurée par l'état et surtout la suppression à partir de 1994 des subventions des prix. Jugés inefficaces et inéquitables, ils ont été remplacés par des subventions par les revenus qui sont plus ciblées et s'adressent aux catégories sociales les plus vulnérables. L'ampleur du chômage généré par la récession économique a précipité l'action des pouvoirs publics à agir dans l'urgence pour amortir les effets désastreux des réformes et du PAS. Les pouvoirs publics n'étaient plus dans une logique de croissance économique mais plutôt dans une logique sociale. L'enjeu étant plus politique, il s'agissait pour eux d'amortir les chocs des tensions sociales et non de transformer des emplois d'attente en emplois productifs. Il y a un mélange de keynésianisme et de néolibéralisme qui s'est traduit par des politiques volontaristes. La politique volontariste de l'emploi s'apparente plus à une politique de traitement social du chômage, à coups de plans et de programmes. Les pouvoirs publics s'orientent vers le subventionnement des couches sociales les plus vulnérables à travers la création d'emplois aidés par la dépense publique. L'enjeu était de taille et les dispositifs de promotion et d'insertion professionnelle des jeunes ont été efficaces, comme l'atteste bien la baisse du taux de chômage qui passe de près de 30% à 10% environ <sup>(20)</sup>.

Mais, la politique sociale révisée en rapport avec l'orientation libérale ne fait pas l'unanimité quant à ses objectifs et ses enjeux. Certains observateurs vont jusqu'à reprocher à l'état son action sociale qui accapare plus d'1/5 de la richesse nationale et soulignent l'urgence de revoir la

---

<sup>20</sup> La baisse du chômage est due en grande partie aux investissements en infrastructures. L'investissement public tend à augmenter ces dernières années compte tenu des programmes de relance et de soutien de la croissance (PRE et PCSCE). Un rapport du FMI (avril 2006) établit sur la base de données sur la période 1967-2003, une relation robuste entre l'investissement public et la croissance du PIB hors hydrocarbures IMF Algeria « Annual report 2005 »L

politique d'allocation des ressources publiques et reconsidérer la logique d'allocation des fonds publics et la répartition de la rente générée par le secteur des hydrocarbures. Des institutions internationales telles que le FMI, dans son rapport sur les perspectives économiques mondiales, publié en octobre 2013, a attiré l'attention sur la vulnérabilité des finances publiques en cas de baisse prolongée des prix pétroliers. A. Benachenhou, ex-Ministre des finances et ex-Conseiller à la présidence adresse une critique acerbe contre les pouvoirs publics. Il reproche aux décideurs de continuer à appliquer une politique sociale de l'emploi, qui ne serait pas soutenable dans le moyen et long terme. Il propose de reconsidérer la gestion de la ressource publique car 80% environ de la rente liée aux hydrocarbures reviennent à l'Etat. Il va même, jusqu'à soutenir que l'usage de cette ressource doit être rediscuté entre l'Etat et les opérateurs du secteur à qui l'état doit restituer les subventions des produits énergétiques. La politique sociale de l'emploi a pu enrayer le chômage ;or on sait qu'avec des emplois aidés créés par la dépense publique, l'économie algérienne se retrouve confrontée aux mêmes défis que dans les années 1970 avec comme problématique la relance de la dynamique économique et sociale à partir de ressources non pas volatiles telles les ressources pétrolières mais permanentes et durables, seules en mesure de garantir la satisfaction des droits économiques et sociaux des algériens, d'autant qu'elle se prépare à amortir les chocs économiques et sociaux de son adhésion à l'OMC).

**Liste Bibliographique:**

- Andreff William, La récupération du social par l'économique, ed Le sycomore 1983
- Anane Mohamed ;DG de l'emploi au MTESS, Déclaration dans la Tribune Juillet 2009.
- Benaouda Hamel , Economie de l'Etat et croissance économique en Algérie, OPU Alger.
- Barbier JP : l'intermédiation sur le marché du travail dans les pays du Maghreb BIT 2006.
- Benkhelifa Karim, « Le marché du travail en Algérie : évaluation des mécanismes de promotion de l'emploi », Mémoire de Magister ENSSEA 2012.
- Bouyacoub Ahmed » emploi et croissance en Algérie 1990-2003 Colloque international, CREAD Alger Juin 2004.

- Musette Saib, Isli et Hammouda, « Marché du travail et emploi en Algérie : évaluation des mécanismes de promotion de l'emploi » : éléments pour une politique nationale de l'emploi en Algérie : OIT Alger Oct. 2008.
- Boulahbel Bachir, « Emploi, chômage et productivité du travail » Friedrich Ebert Stiftung sept. 2008.
- Palloix Christian , De la socialisation , Maspero 1984
- Serouar F et Kouaouci A, « la question de l'emploi des jeunes 15-24 ans au Maghreb » colloque international : la question de l'emploi en Afrique du nord : tendances récentes et perspectives, juin 2004 Alger.
- ADS : Textes régissant les programmes sociaux gérés par l'ADS juin 2001.
- CNEAP : Les effets du PAS sur la population : cas de l'Algérie et du Maroc n°17, 2000.
- CNES Rapport d'évaluation des dispositifs d'emplois 20<sup>ème</sup> session juin 2002.
- Rapports de la BM: A medium terms macroeconomic strategy for Algeria, mai 2013.
- ONS : Statistiques sur emploi et chômage.
- OIT : bureau d'Alger : impact économique et social du salaire minimum en Algérie, déc. 2003.

